

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 MAI 2013**

Délibération
n° 2013.05.123

**Ecole d'Arts
Plastiques du
GrandAngoulême :
modification du
règlement intérieur**

LE VINGT TROIS MAI DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 mai 2013**

Secrétaire de séance : Michel BRONCY

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Michel BONNEFOND, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Zahra SEMANE, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

André BONICHON à Jean-Pierre GRAND, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Yves BRION à Françoise COUTANT, Madeleine LABIE à Gérard DESAPHY, Joël LACHAUD à Dominique LASNIER, Rachid RAHMANI à Djillali MERIOUA, Frédéric SARDIN à Véronique MAUSSET, Dominique THUILLIER à Janine GUINANDIE

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Philippe RICHARD par Michel BONNEFOND, Gilles VIGIER par Monique DALLAIS

Excusé(s) :

Didier LOUIS, Jean-François DAURE, François ELIE, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMADI, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Martine RIVOISY

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2013

**DELIBERATION
N° 2013.05.123**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS
CULTURELS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

**ECOLE D'ARTS PLASTIQUES DU GRANDANGOULEME : MODIFICATION DU REGLEMENT
INTERIEUR**

Par délibération n° 245 du 30 septembre 2004, le conseil communautaire a approuvé le règlement intérieur de l'école d'Arts Plastiques du GrandAngoulême.

Puis, par délibération n° 15 du 3 février 2011, les procédures d'inscriptions ont été actualisées et simplifiées.

Aujourd'hui, il convient de modifier le règlement intérieur afin d'ajouter une annexe à l'article 5 « Statut des élèves » relatif au statut des élèves et à la discipline, en précisant la procédure disciplinaire applicable aux élèves perturbateurs.

Par ailleurs, il est précisé à l'article 10 « Qualité de vie » que :
« *Dans le souci de respecter les règles d'hygiène et de sécurité, il est interdit de stocker des denrées alimentaires au sein de l'établissement* ».

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 23 avril 2013

Je vous propose :

D'APPROUVER les modifications du règlement intérieur de l'école d'Arts Plastiques du GrandAngoulême.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

29 mai 2013

Affiché le :

29 mai 2013